

## NEGOCIATIONS DE L'APE AFRIQUE CENTRALE-UNION EUROPEENNE

---

### **Communiqué Final du Comité Ministériel Commercial Conjoint élargi**

Sur invitation des Commissaires européens chargés du Commerce et du Développement et à l'Aide Humanitaire, le Comité Ministériel Commercial Conjoint de l'APE Afrique Centrale / UE élargi aux Ministres Ordonnateurs Nationaux du FED de l'Afrique Centrale s'est tenu le 06/02/2007 à Bruxelles sous la coprésidence du Commissaire au Commerce de la Commission européenne et du Ministre du Commerce et de l'Artisanat du Tchad. Il a été précédé par les travaux du Comité des Négociateurs du 02/02/2007.

Outre les co-Présidents, y ont également pris part pour le Tchad, le Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances, de l'Economie et du Plan chargé de l'Economie et du Plan; pour la République du Cameroun, le Ministre de l'Economie et des Finances ainsi que le Ministre du Commerce; pour la RCA, le Ministre du Commerce et le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale; pour la République du Congo, le Ministre du Commerce, de la Consommation et des Approvisionnements; pour la Guinée Equatoriale, le Ministre du Commerce, de l'Economie, et de la Promotion des Entreprises; pour la République Gabonaise, le Ministre du Commerce et le Ministre d'Etat chargé de la Planification et de la Programmation du Développement; pour la République du Sao Tomé e Principe, le représentant du Ministre de l'Economie chargé du Commerce et celui de l'Ordonnateur National; pour la République Démocratique du Congo, le représentant du Ministre des Finances ainsi que celui du Ministre du Commerce Extérieur; pour le Secrétariat Exécutif de la CEMAC, le Secrétaire Exécutif ; pour le Secrétariat Général de la CEEAC, le Secrétaire Général Adjoint chargé du Département de l'Intégration, Physique, Economique et Monétaire; pour la Commission européenne, le Commissaire au Développement et à l'Aide Humanitaire.

La réunion a permis de faire l'état d'avancement des négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Afrique Centrale et la CE et de donner des orientations politiques pour les prochaines étapes du processus.

Les Ministres et Commissaires ont décidé d'achever la deuxième phase, d'apporter des appuis aux équipes de négociation de l'Afrique Centrale, et d'entamer immédiatement la prochaine phase des négociations. Cette phase traitera de la rédaction du texte législatif de l'APE, de la négociation des offres d'accès au marché, de l'identification et la mise en place des mesures d'accompagnement de l'APE.

Les Ministres et Commissaires ont également examiné le projet de rapport de la revue des négociations conformément à l'article 37.4 de l'Accord de Cotonou. Sur la base des présentes conclusions, ils ont demandé à leurs négociateurs de finaliser dans le mois ce projet dans l'objectif de l'adopter par échange de courriers.

La CE et la région Afrique Centrale (AC) réaffirment que l'objectif principal de l'APE est le développement. Elles s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour

négoier un APE porteur de développement durable, qui approfondit l'intégration régionale et la bonne gouvernance économique, facilite le commerce et attire l'investissement privé dans la région, et en conséquence, renforce la croissance et crée de l'emploi.

La CE et la région AC reconnaissent l'importance de la coopération au développement liée à l'APE et s'engagent à lui donner la priorité nécessaire dans le cadre des instruments financiers de l'Accord de Cotonou et plus particulièrement du 10<sup>ème</sup> FED, sur base des engagements contenus dans l'APE ainsi que des ressources additionnelles en provenance des Etats Membres de l'UE et d'autres bailleurs, et à en faciliter l'accès, notamment par de l'appui budgétaire et à travers le Fonds Régional APE.

Ainsi, la CE et l'AC reconnaissent la nécessité de la mise en place par et pour l'AC d'un Fonds régional APE Afrique Centrale comme un outil pour coordonner les appuis de la CE, et éventuellement des Etats membres de l'UE et des autres bailleurs de fonds, à la mise en œuvre de l'APE de façon efficiente et rapide.

Plus particulièrement, la CE a confirmé, en développant les idées du non-Paper du 24 novembre 2006, être prête à appuyer la compétitivité des secteurs de production concernés par l'APE, à contribuer significativement à l'absorption de l'impact fiscal net de l'APE en pleine complémentarité avec les réformes fiscales, et à appuyer les mesures d'accompagnement liées à la mise en œuvre des règles prévues dans l'Accord. Aussi, le Comité a-t-il mis l'accent sur la nécessité d'un renforcement des capacités et de mise à niveau des économies de l'Afrique Centrale afin de leur permettre de tirer réellement profit des opportunités offertes par l'APE. Les actions dans le cadre de l'Accord de Cotonou comprennent entre autres les infrastructures de base, l'amélioration de l'environnement des affaires, la diversification et l'appui au secteur privé.

La CE et l'AC s'engagent à coopérer dans le cadre de la TFPR et à en améliorer l'efficacité en vue de mobiliser les ressources nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre de l'APE.

La Commission rappelle l'engagement de la CE et des Etats membres de l'UE dans les conclusions du Conseil de l'UE de fournir 2 milliards d'€ par an d'aide au commerce à partir de 2010, dont une partie substantielle sera consacrée aux ACP, y compris l'AC, et que la contribution d'1 milliard d'€ des Etats Membres sera additionnelle au FED.

La CE s'engage à offrir un accès au marché le plus large possible, sans droit de douanes ni contingent, aux biens de la région Afrique Centrale, en tenant compte des intérêts spécifiques de l'Afrique Centrale.

En ce qui concerne l'ouverture du marché de l'Afrique Centrale, la CE est prête à utiliser la flexibilité des règles de l'OMC concernant la durée de la période de transition ainsi que l'asymétrie dans le rythme de désarmement tarifaire et la couverture de la libéralisation.

Le CE est également prête à offrir un accès aux services, y inclus en mode IV relatif au mouvement des personnes.

L'UE et l'AC considèrent que la concurrence, l'investissement et les marchés publics sont des sujets clés pour le développement, car ils contribueront à attirer l'investissement et accélérer la croissance de la région. Ces règles seront liées aux réformes régionales de l'AC. Priorité sera donnée à la définition de règles régionales, avec l'appui de l'UE.

Concernant l'échéance de fin 2007 pour la signature de l'accord, les deux parties réaffirment leur volonté de conclure la négociation dans les délais légaux prévus par l'Accord de Cotonou.

Pour atteindre cet objectif, le Comité Ministériel commercial conjoint a, dans ce contexte, décidé:

- De poursuivre la phase 2 et d'ouvrir la phase 3 des négociations sur l'accès au marché. Ainsi, il convient désormais d'assurer que les travaux avancent en parallèle sur le renforcement des capacités productives et la mise à niveau, la structure du futur Accord, ses textes juridiques, et sur les questions d'accès au marché.
- De renforcer les capacités des structures de négociation.
- Que les organisations régionales et la CE mèneront des initiatives auprès des pays non-membres de la CEMAC afin de favoriser une intégration des politiques commerciales de l'Afrique Centrale dans le cadre de l'APE.
- De tenir une nouvelle réunion de ce Comité, en juillet, afin d'assurer qu'aucun blocage ne vienne entraver la préparation du futur Accord d'ici la fin 2007.
- D'intégrer les conclusions du présent Comité dans le document d'évaluation des négociations (article 37.4 de l'Accord de Cotonou), qui doit maintenant être finalisé par un travail conjoint du Groupe de Contact et validé par échange de lettre entre Commissaire au Commerce de la Commission européenne et le Ministre du Commerce et de l'Artisanat du Tchad.

Le Comité Ministériel commercial conjoint a insisté sur la volonté commune de redynamiser le travail de la Task Force de Préparation Régionale et les propositions qui ont été faites dans ce sens.

Fait à Bruxelles, le 6 février 2007.

Pour la Partie Afrique Centrale

Youssef ABASSALAH  
Ministre du Commerce et de l'Artisanat  
du Tchad

Pour la Partie Européenne

Peter MANDELSON  
Commissaire au Commerce  
de la Commission européenne